



LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DU CCT-BÂTIMENTS 2022

AU PROGRAMME DE LA LETTRE D'INFORMATION N°13 :

- Edito
- Le CCTB 01.08
- Un coup d'œil dans le rétroviseur...
- 2020 en ligne de mire...
- Le site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be>
- L'application VitruV
- Le CCTB, les documents de marché et le BIM
- Les formations
- Nous contacter



*20 logements publics – foyer wavrien – atelier d'architecture mathen
Lauréat du Grand Prix d'Architecture de Wallonie 2019 (cat. Logements collectifs)
Prescrit sur base du CCTB*

Construire ensemble !

Chers professionnels de la Construction,

Fort de 5 années d'expérience et d'améliorations, le Cahier des Charges Type Bâtiments s'impose aujourd'hui comme outil de référence au service de la qualité architecturale dans les travaux de bâtiments.

Sur l'année écoulée et suite à l'initiative du SPW, un marché de rédaction a été attribué au CSTC (et ses partenaires) pour la rédaction des prescriptions de 140 nouveaux éléments.

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la version CCTB 01.08 du 3 décembre 2019 se voit donc enrichie de ces éléments en plus des contributions des différents groupes de travail (GT Tomes et GT transversaux).

Le processus d'amélioration continue du CCTB se poursuit par ailleurs avec 2020 en ligne de mire.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de cette nouvelle version.

Je vous donne dès à présent rendez-vous pour la version CCTB 01.09 qui est programmée pour la fin de l'année 2020.

Bonne lecture !

Alex DUBUISSON, Président du Comité de Pilotage du Cahier des Charges Type Bâtiments 2022
SPW – Budget, logistique et TIC – Département de la gestion immobilière – Direction des Travaux et de la maintenance



LE CCTB 01.08

Cahier des charges

Type-Bâtiments

2022

Une nouvelle version du CCTB, le 03/12/2019

La nouvelle version 01.08 du CCTB sera disponible à la consultation et au téléchargement sur le site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be> à partir du 03/12/2019.

Synthèse des nouveautés

Cette nouvelle version du CCTB consiste en une mise à jour des clauses administratives et techniques du CCTB :

- Mise à jour des prescriptions contractuelles en matière de clauses sociales pour la Wallonie : Les instructions applicables depuis le 01/04/2019 (voir [Newsletter 12.4](#) dans les [Archives des newsletters CCTB](#)) ainsi que des dispositions complémentaires ont été directement intégrées dans les textes du CCTB. La prescription d'une clause sociale est à présent centralisée dans les CSC via le titre « A2.1 Objet – Type du marché ». Il suffit pour ce faire d'y préciser le type de clause sociale applicable au marché (clause sociale de formation, clause sociale flexible ou clause sociale de réservation de marché à l'économie sociale) ainsi que les dispositions spécifiques au type de clause retenue.
- Mise à jour des prescriptions contractuelles en matière de dépôt et ouverture électronique des offres, et de facturation électronique au travers des éléments « A3.73.1 Dépôt et ouverture - Offres « électroniques » - Procédures ouverte et restreinte » et « A4.65.2 Paiement (travaux) ».
- Mise à jour normative et amélioration des descriptifs existants du CCTB.
- Ajout de nouvelles prescriptions techniques pour plus de 180 éléments (la liste complète des textes ajoutés est annexée à la release note générale du CCTB, qui sera téléchargeable dès le 3 décembre sur la page [Téléchargements](#)).

Cet ajout provient de 3 sources distinctes :

- La production réalisée par les groupes de travail Tomes et les groupes de travail transversaux, dont notamment celles relatives aux ascenseurs électriques et hydrauliques ;
- Le solde des livrables du marché de rédaction mené par le SPW en 2018 (livrables dont la majeure partie avait été intégrée dans le CCTB 01.07) ;
- Les textes rédigés dans le cadre d'un marché mené par le SPW concernant les matériaux innovants, wallons et de conception durable.

Le CDR « Catalogue des Documents de Références » a également été complété et mis à jour pour plus de 300 normes et textes réglementaires.

Cette mise à jour conduit à une augmentation de plus de 400 pages du CCTB par rapport à la précédente version.



Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.07 et CCTB 01.08 sera téléchargeable sur la page [Téléchargement du CCTB](#) du site <http://batiments.wallonie.be>.

Nous espérons que ces notes de version extrêmement détaillées permettront à tous les utilisateurs de prendre connaissance des évolutions réalisées dans le CCTB 01.08 avec le degré de précision qu'ils souhaitent.

Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l'adresse infoCCT.suggest@CCTB.zendesk.com. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte dans la présente mise à jour et d'autres serviront sans aucun doute dans les prochaines versions du CCTB.

Un coup d'œil dans le rétroviseur...



Le CCTB, une longue histoire pour plus de qualité dans la construction des bâtiments

Prémices

C'est en 2007 que le Gouvernement wallon, sur demande du secteur de la construction, mandate le SPW pour fournir aux intervenants à l'acte de construction un langage commun dans un objectif de qualité et de rentabilité, à l'instar du CCT Qualiroutes dans le domaine des voiries.

Une synergie publique-privée pilotée par l'administration du SPW se met en place et aboutit en 2014 à la publication de la première version du CCTB.



Versions

Le processus d'amélioration continue souhaité par le Gouvernement wallon amène à la publication de mises à jour qui sont actuellement régularisées au rythme d'une mise à jour annuelle du CCTB :

CCTB 01.01	le 10 février 2014	3122 pages
CCTB 01.02	le 15 juillet 2014	3122 pages
CCTB 01.03	le 22 décembre 2016	3147 pages
CCTB 01.04	le 10 août 2017	3383 pages
CCTB 01.05	le 05 février 2018	3494 pages
CCTB 01.06	le 23 juillet 2018	3494 pages
CCTB 01.07	le 26 novembre 2018	4280 pages
CCTB 01.08	le 03 décembre 2019	4702 pages

On peut donc constater une augmentation de plus de 50% de l'outil depuis sa première publication.

L'ensemble de ces versions sont consultables et téléchargeables via la page [Téléchargement > Archives du CCTB](#).

Le CCTB à toutes les sauces

Le CCTB est aujourd'hui consultable directement sur le site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be/home.html>. Il est également téléchargeable sous les formats PDF, DOCX, DOCA (format base de données pour le BIM et les logiciels d'aide à la rédaction de CSC) et s'accompagne à chaque version d'une release note détaillant les modifications opérées depuis la précédente version.

IMPORTANT – Note sur l'obsolescence des versions antérieures

L'ensemble des versions du CCTB est consultable et téléchargeable sur le site portail des bâtiments afin de permettre, en tous temps de prendre connaissance des prescriptions applicables à un marché en cours ou terminé.

Nous attirons toutefois l'attention des utilisateurs du CCTB sur le fait que la publication d'une nouvelle version du CCTB rend obsolète l'utilisation d'une version antérieure pour la rédaction d'un CSC d'un marché encore à publier. En effet, seule la version la plus récente du CCTB contient les mises à jour en matière de réglementation applicable.



2020 en ligne de mire...



Le projet CCTB se poursuit en 2020 avec divers chantiers en vue :

Déconstruction et réemploi d'éléments de construction

Sur initiative du Ministre wallon de l'Economie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, et du Service Public de Wallonie, une étude a été menée sur la prescription de recommandations dans la perspective du réemploi et de la promotion de la construction/rénovation durable. La livraison de prescriptions relatives à certains travaux de réemploi d'éléments de constructions est planifiée pour 2020.

En attendant 2020, rien n'empêche les prescripteurs de déjà envisager la thématique dans leurs projets :

Comment extraire les matériaux réutilisables de bâtiments publics ?

Il est possible de réduire l'impact environnemental de vos chantiers sans surcoût en encourageant le réemploi avant ou pendant le marché public de travaux. Le Vade-mecum « Comment extraire les matériaux réutilisables de bâtiments publics » vous explique comment s'y prendre.

Un projet d'aménagement, de rénovation ou de construction qui nécessite de démolir tout ou une partie d'un bâtiment n'implique pas forcément de tout jeter. Certains matériaux pourraient encore servir et leur réutilisation vous permettra de faire des économies en les récupérant.

Encore faut-il savoir comment faire. Passer via un marché de service, une vente, une donation ou encore une obligation de moyen ? Le Vade-mecum « Comment extraire les matériaux réutilisables de bâtiments publics » est un outil qui aide les maîtres d'ouvrage publics à organiser la récupération des éléments de construction issus de leurs chantiers. Il détaille plusieurs méthodes pour :

- *s'assurer que les matériaux de qualité identifiés sur le chantier trouvent un nouvel usage*
- *soutenir le développement du secteur du réemploi*
- *réduire l'impact environnemental des projets de construction et de rénovation.*

Des documents-types sont joints au Vade-mecum pour une mise en œuvre rapide et efficace de chaque étape de la stratégie retenue.

Ce document a été élaboré par Rotor asbl, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.

[Télécharger le Vade-mecum.](#)

Gestion des terres excavées

Le groupe de travail transversal « Déchets et environnement » se penche sur de nouvelles prescriptions pour les titres « 07.3 Gestion des terres excavées » et suivants. Ces prescriptions permettront la mise en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 05-07-2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 2020.



Pour rappel, en attendant 2020 :

Concernant les maîtres d'ouvrage qui auraient réalisé un « contrôle qualité des terres » avant le 31 octobre 2019 pour être conformes à l'AGW Terres au 1er novembre 2019, les paramètres analysés conformément à l'annexe 1 du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et l'assainissement des sols peuvent être comparés aux normes reprises aux points 1 ou 2 de l'annexe II de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juin 2001 relatif à la valorisation de certains déchets (ci-après AGW Valorisation). Ces résultats seront donc considérés comme valables et suffisants dans le cadre d'une valorisation des terres selon l'AGW Valorisation.

Nous vous renvoyons au contenu de la [Newsletter 12.7](#) dans les [Archives des newsletters CCTB](#).

Abords

Un apport majeur de contenus s'appuyant notamment sur le CCT Qualiroutes 2020 sera introduit dans le Tome 9 « Abords » qui ne dispose actuellement d'aucun texte prescriptif.

En attendant 2020, nous vous rappelons que des propositions de textes pour les cahiers spéciaux des charges d'abords sont disponibles sur la page [Téléchargement](#).

LE SITE PORTAL DES BATIMENTS <http://batiments.wallonie.be>



Le CCTB est d'un intérêt majeur. C'est d'ailleurs ce qui pousse près de 100.000 visiteurs identifiés chaque année sur son site portail.

Publication du CCTB 01.08

À partir du 03 décembre 2019, la version 01.08 du CCTB sera disponible [à la Consultation](#) sur le site portail des bâtiments sous le format HTML et téléchargeable en format PDF et DOCX sur la [page Téléchargement](#) et également dans [l'application VitruV](#).

Les versions antérieures (de 01.01 à 01.07) restent toujours consultables sur la page téléchargement → [Archives du CCTB](#).

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail <http://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>



L'APPLICATION VitruV

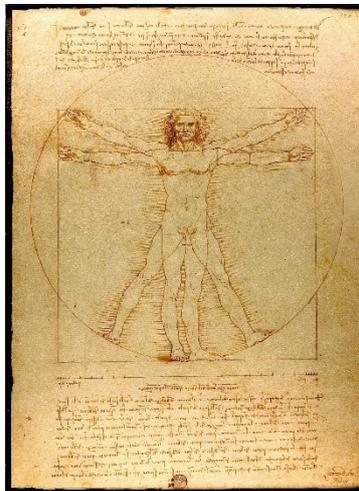
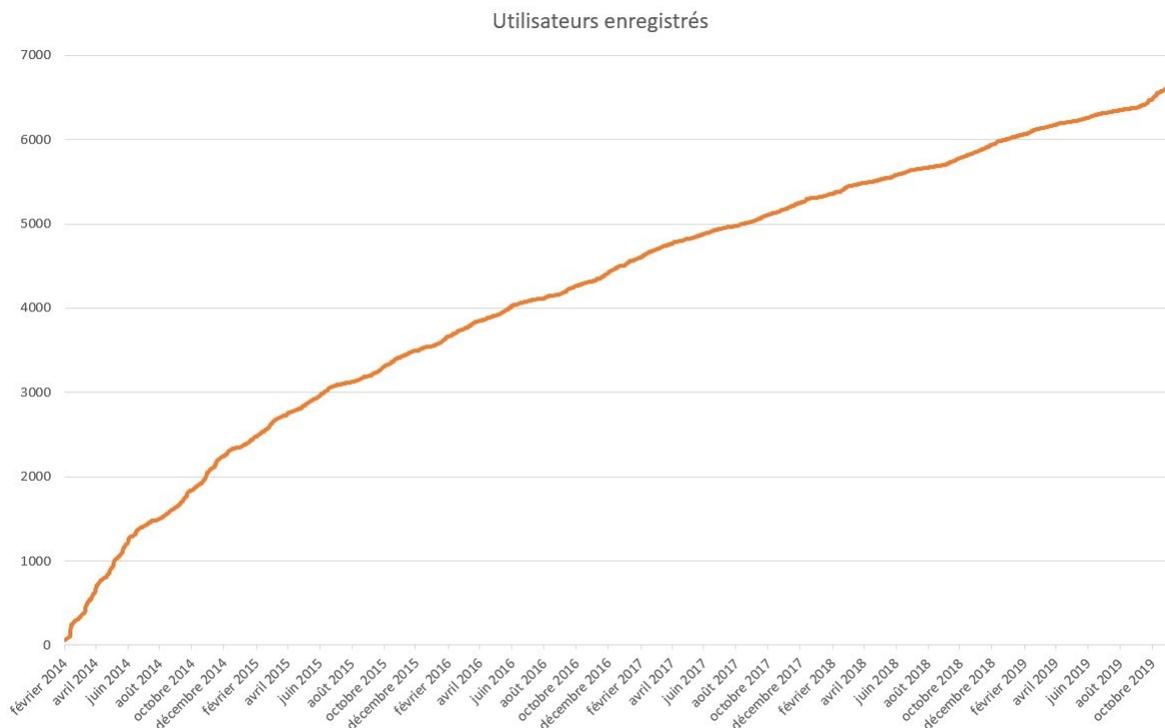


Image : Luc Viatour / www.lucnix.be

Depuis le lancement du CCTB en février 2014, vous êtes plus de 6500 utilisateur à vous être enregistrés sur le site portail des bâtiments pour télécharger l'application VitruV.



Publication du CCTB 01.08

À partir du 03 décembre 2019, la version 01.08 du CCTB sera disponible directement dans l'application VitruV. Moyennant connexion sur Internet, cette mise-jour du CCTB sera détectée et téléchargée automatiquement par le logiciel VitruV. Cette opération peut prendre plusieurs minutes.



Pour les projets en cours de rédaction de même que pour les modèles de cahiers des charges, une fiche procédure explicite la conversion d'un fichier basé sur le CCTB 01.07 vers un fichier basé sur le CCTB 01.08. Consultez cette fiche « 04e_Mettre à jour le CCTB de référence (decembre 2019).zip » téléchargeable dans le [Manuel d'utilisation de VitruV](#).

Une nouvelle version en finalisation

VitruV 1.3.0 sera disponible dans les prochains mois. Cette nouvelle version corrigera une série de problèmes rencontrés lors de l'installation et d'instabilités liées aux mises à jour de Java. Un message d'avertissement apparaîtra directement dans l'application pour les utilisateurs actuels de VitruV.

En attendant cette nouvelle version, VitruV 1.2.2 est toujours disponible et opérationnel.

LE CCTB, LES DOCUMENTS DU MARCHÉ ET LE BIM



Outre VitruV, on dénombre aujourd'hui plusieurs outils commerciaux d'aide à la rédaction de cahiers des charges qui intègrent également le CCTB. De même, certains logiciels BIM (Building Information Modeling) intègrent également la classification du CCTB.

Si vous utilisez ce type d'outil, assurez-vous de toujours disposer de la version la plus récente du CCTB (voir à ce sujet la « Note sur l'obsolescence des versions antérieures » ci-avant).

LES FORMATIONS



Le SPW et l'IFAPME ont proposé courant 2018 et 2019 des formations gratuites destinées aux pouvoirs adjudicateurs, auteurs de projets et entreprises pour favoriser la construction durable dans les marchés publics :

- Cahier des Charges Type Bâtiments 2022 (initiation au CCTB et application VitruV)
- Clauses sociales
- Outil de lutte contre le dumping social
- Gestion des déchets de chantier



L'organisation de nouvelles formations pour 2020 est actuellement à l'étude. La suite dans nos prochaines lettres d'information...

NOUS CONTACTER



Vous avez des questions concernant le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 : qui contacter ?

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la **rubrique d'aide** (<http://batiments.wallonie.be/home/aide.html>);
- les fiches mises dans la page de téléchargement de l'**application VitruV** (<http://batiments.wallonie.be/home/application-vitruv.html>);

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Si le contenu présent sur le site de mise à disposition n'a pu répondre à vos interrogations ou si vous souhaitez donner votre opinion sur ce portail, vous pouvez envoyer directement un mail à une des **adresses de contact** référencées sur la page de [Contacts](#) du site portail des bâtiments <http://batiments.wallonie.be>. Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.

Pour répondre au mieux à l'ensemble des utilisateurs souhaitant recevoir de l'aide, veuillez prendre note que les demandes d'aides se font uniquement par e-mail. Notre équipe fonctionnelle est actuellement en attente de renforts, les délais de réponse du helpdesk peuvent s'en trouver sensiblement allongées. Nous vous remercions pour votre patience.